

Appel à candidatures pour un chargé ou une chargée de mission culture CNRS
au sein du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Définition de la mission culture CNRS au Mucem

Conformément au Décret n° 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'Établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), celui-ci est un musée national implanté à Marseille. Son périmètre de référence est celui des sociétés de l'Europe et de la Méditerranée, envisagée depuis une triple approche (anthropologique, historique et artistique), mobilisant l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales. Les collections dont il est chargé d'assurer, pour le compte de l'État, la conservation, l'étude et la valorisation sont héritées du musée national des arts et traditions populaires, et en partie issues de la collaboration avec le CNRS dans le cadre du Centre d'ethnologie française implanté au musée (UMR DMF-CNRS).

Les collections du Mucem sont ainsi largement fondées sur les enquêtes-collectes, qui offrent une méthode originale de recherche appliquée. Les enquêtes-collectes permettent à des chercheurs de conduire, selon leur approche disciplinaire, des enquêtes de terrain pour étudier des pratiques sociales contemporaines (transformations sociales, cultures et techniques informelles ou peu institutionnalisées) et de constituer ainsi des fonds, qui vont intégrer les réserves du musée, associant des objets de collections, des témoignages et de la documentation de première main.

Depuis l'ouverture du Mucem en 2013, le Mucem et le CNRS ont développé de nombreux partenariats scientifiques particuliers avec des laboratoires sous tutelle ou cotutelle du CNRS, ayant permis de mener à bien des programmes de recherche communs, de co-organiser des séminaires et événements scientifiques, de faciliter la résidence de chercheurs au Mucem pour réaliser des recherches appliquées aux activités du musée : études de collections et de ressources documentaires, enquêtes-collectes, commissariat ou participation à la conception d'expositions, participation ou de programmation événementielle, etc.

Au regard des enjeux qui s'attachent à la poursuite et à l'élargissement de ces partenariats, au niveau national et international, le MUCEM et le CNRS ont souhaité fixer les modalités d'un partenariat général dans un accord-cadre signé en 2023.

Cet accord-cadre prévoit notamment un **appel à candidature annuel pour un ou une « chargé.e de mission culture »** qui permet à des personnels du CNRS (chercheurs, ingénieurs de recherche, agents mis à disposition du CNRS) d'exercer une mission de recherche au Mucem en cohérence avec les axes du laboratoire auquel il est rattaché et avec le projet scientifique et culturel du musée.

Le ou la chargé.e de mission culture CNRS au Mucem est amené.e à :

- élaborer un programme de recherche conjoint au sein de son laboratoire et au sein du musée en définissant les apports et applications de la Mission au Mucem (enquêtes-collectes, publications, étude et valorisation des collections...)
- animer des collaborations entre le Mucem et le laboratoire de rattachement, notamment des réponses à des appels à projets (ANR, programmes européens...), de l'organisation conjointe de séminaires, journées d'études ou colloques, ou de toutes autres activités de recherche commune.

- à intégrer le département recherche et enseignement au sein de l'équipe scientifique du Mucem et à participer à ses activités (réunions d'équipe, accompagnement expert sur des projets définis au cas par cas,...) ainsi qu'aux productions qui en résultent (carnet de recherche, publications...)

Conditions pratiques d'exercice de la mission Culture CNRS au Mucem

Le chargé ou la chargée de mission culture bénéficie au Mucem d'un poste de travail, d'une adresse électronique, d'un accès aux ressources et collections ainsi qu'aux expositions et de conditions de travail identiques à celles d'un agent du Mucem. Il ou elle est soumis au règlement intérieur du Mucem. L'aménagement de son temps de travail sur le site est défini en concertation avec le Mucem.

L'accueil du ou de la chargé.e de mission culture CNRS au Mucem intervient dans le cadre d'une mission d'une durée d'**un an maximum**.

Le CNRS est l'employeur du ou de la chargé.e de mission culture qui reste affectée dans son unité et rémunéré par le CNRS.

Appel à candidature Mission culture CNRS au Mucem

Le présent appel à candidature est ouvert à partir du 19 octobre 2023 et sera clôt le 15 décembre 2023.

Cet appel à candidature est ouvert aux chercheurs et aux chercheuses CNRS (CRCN et DR), aux ingénieurs de recherche CNRS ainsi qu'aux agents mis à disposition au CNRS.

La procédure de candidature nécessite **au préalable et obligatoirement** d'échanger avec la direction de la recherche et de l'enseignement du Mucem

Ce dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- Un CV
- Un projet de recherche en cohérence avec les axes du laboratoire d'affectation et avec le projet scientifique et culturel du Mucem
- Un avis argumenté de la direction du laboratoire d'affectation

Les résultats de l'appel à candidature seront communiqués mi-janvier 2024 pour une prise de poste au 1^{er} février 2024 et pour une durée d'un an maximum.